

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le jeudi quatorze juin à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M^{me} LOMMERT.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M^{me} BRIAND, M. VALTON, M. LEDOS, M^{me} FANTOU, M. QUÉLENNEC, M^{me} TAVERNIER, M^{me} LOMMERT, M^{me} HUGUENIN, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M^{me} BRETAUD, M. TESTARD.

Excusés : M^{me} BESNARD (pouv. à M. CROUZET), M^{me} LE GLÉAU (de 21^H25 à 21^H45 – pouv. à M. QUÉLENNEC), M^{me} JØRGENSEN (pouv. à M^{me} FANTOU), M. PRIZE (pouv. à M^{me} LE MEN), M^{me} COËTMEUR (pouv. à M. LE DÉVEHAT), M. HAMON (pouv. à M^{me} BRIAND), M. JOUAN.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Après avoir noté une erreur sur l'heure de la séance du 14 mai 2018 (18^H30 au lieu de 20^H30), le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 14 mai 2018.

ZAC LES PETITS PRÉS – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ 2017

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal prend acte et adopte le compte-rendu annuel à la collectivité 2017 de la ZAC Les Petits Prés, présenté par Monsieur Louis-Marie BELLARD - chargé d'opération de la ZAC Les Petits Prés au sein de "Territoires et Développement", qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 947 163 € H.T.

ZAC LES PETITS PRÉS – AVENANT N° 2 A LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Madame le Maire présente l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement qui avait été signé en 2012 précisant le montant de la participation de la commune pour l'équilibre de l'opération.

Compte tenu du bilan financier actualisé au 31 décembre 2017 et approuvé, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer un avenant n° 2 pour acter le remboursement à la commune d'une partie de cette participation, soit un montant de 326 000 €, net de taxes. Le Conseil Municipal approuve également la mise à jour du projet de programme des équipements publics (bâtiment périscolaire, multi-accueil) permettant le versement à la commune de participations complémentaires pour un montant de 388 000 € HT.

ÉQUIPEMENT AQUATIQUE INTERCOMMUNAL – DEMANDE DE CRÉATION DU SIVU AQUA OUEST – AVIS SUR LES STATUTS – ADHÉSION AU PROJET

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Suite à la présentation de Madame le Maire du projet de l'équipement aquatique intercommunal, le Conseil Municipal, décide:

- ▶ de demander la délimitation du périmètre géographique sur la commune de Pacé et la création du SIVU AQUA OUEST ;
- ▶ d'émettre un avis sur les statuts du futur SIVU AQUA OUEST ;
- ▶ d'approuver la clé de répartition du coût d'investissement (733 340 € pour Mongermont, soit 10 % du coût d'investissement) entre les six communes partenaires, à savoir : Pacé, Montgermont, Saint Gilles, La Chapelle Thouarault, Le Rheu et L'Hermitage ;
- ▶ d'émettre un avis sur l'engagement financier relatif au coût d'investissement de l'équipement.

RENNES MÉTROPOLE – SCHÉMA DE MUTUALISATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au Schéma de mutualisation entre Rennes Métropole et

les communes membres de Rennes Métropole.

CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DES COMMUNES AU FONCTIONNEMENT D'UNE CLASSE D'INTÉGRATION SCOLAIRE (CLIS)

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement devant intervenir avec la commune de GÉVEZÉ accueillant en classe CLIS un élève montgermontais. Pour l'année 2017/2018, la participation demandée s'élève à un montant total de 580 € par enfant.

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AE 53 – ROSENTHAL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Suite à l'avis du Domaine et conformément à la délibération en date du 23 janvier 2018, le Conseil Municipal décide de céder une bande de la parcelle communale cadastrée AE 53 (20 m²) à une famille montgermontaise et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents se rapportant à cette transaction.

MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LA FILIÈRE DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Dans le cadre de la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), le Conseil Municipal a décidé d'instaurer, dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) pour les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ainsi qu'aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ayant une ancienneté de plus de 6 mois (consécutifs ou non) dans la collectivité avec pour effet au 1^{er} septembre 2018 pour la filière des assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques. Le Conseil Municipal décide également de ne pas instaurer le complément indemnitaire (facultatif) et précise que le régime indemnitaire antérieur est abrogé en conséquence.

MÉDIATHEQUE – DÉSHERBAGE ANNUEL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Comme les années précédentes, le désherbage oblige à retirer de l'inventaire de la médiathèque un certain nombre d'ouvrages et collections vétustes, détériorés, obsolètes et documents "disparus" (jamais rendus, perdus ou abîmés et remplacés). Pour cette année, l'inventaire a dénombré 419 documents (78 disques, 12 cédéroms, 329 livres) et 23 collections de périodiques à éliminer, au vu des critères énoncés ci-dessus et 12 documents "disparus".

Le Conseil Municipal décide de donner les documents aliénables (doc. imprimés et CD) au CCAS de MONTGERMONT et à l'association ALFADI, ou en fonction de leur état, de les détruire. Les DVD et les cédéroms ne pouvant être donnés (droits de prêt et de consultation rattachés à ces documents ne peuvent pas être cédés) seront détruits.

RÈGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

A la suite de réajustements, notamment sur la nature des produits en vente, le Conseil Municipal valide le règlement du Marché de Noël modifié.

INFORMATIONS

Permanence accueil mairie du samedi matin

- ▶ A la suite du sondage effectué sur plusieurs samedis matins, il a été décidé d'ouvrir la mairie au public deux heures le samedi, de 10^H à 12^H, à compter de la rentrée de septembre 2018.

Fête Nationale du 13 juillet

- ▶ Demande de bénévoles pour la mise en place du plan Vigipirate renforcé pour la soirée du 13 juillet 2018.

AFFICHE LE :

MONTGERMONT, le 21 juin 2018

RETIRE LE :

**Le Maire,
Brigitte LE MEN**